

Département du Calvados

\*\*\*

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
VALLEES DE L'ORNE ET DE  
L'ODON

2 rue d'Yverdon  
14210 EVRECY

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mars à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, se sont réunis, à la salle des fêtes de LAIZE-CLINCHAMPS, sur convocation qui leur a été dûment adressée par Bernard ENAULT, Président de la Communauté de Communes, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 16 mars 2018

Date d'affichage : 16 mars 2018

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Michel BANNIER est désigné pour remplir cette fonction.

Étaient présents les conseillers communautaires titulaires suivants :

Marc BOILAY, Jean-Louis LECHEVALIER, Alain GOBE, Henri GIRARD, Bruno LEGRIX, Franck ROBILLARD, Bernard ENAULT, Catherine LEMAITRE, Gérard DEREL, Maryan SENK, Henri LOUVARD, Philippe BOUCHARD, Hubert PICARD, Dominique ROSE, Gilbert DUVAL, Martial DESFLACHES, Laurent PAGNY, Chislaine GIGAN, Didier BERTHELOT, Colette LEGOUPIL, Christian LEREVEREND, Martine PIERSIELA, Jean-Louis MALAQUIN, Jean-Pierre GLINEL, Michel BANNIER et Mireille BEUVE.

Étaient absents excusés : Georges LAIGNEL, Véronique COLLET, Laurent JACQUIN, Laëtitia DESLANDES, Catherine BIDEL, Patrick DENOYELLE, Rémy GUILLEUX et Christophe BRAUD

Étaient absents : Gilles DUMESNIL, Yannick LE GUIRIEC et Romain MASSU.

Étaient présents les conseillers communautaires suppléants suivants :

Christian BENARD, Arnaud GUERIN et Maurice PHILIPPE.

Pouvoirs :

Laurent JACQUIN à Alain GOBE – Laëtitia DESLANDES à Henri GIRARD – Catherine BIDEL à Gérard DEREL – Patrick DENOYELLE à Didier BERTHELOT.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoir : 4

Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTE : 33

**DELIBERATION N°2018/041 : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL.**

Le Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'année 2017.

Vu les résultats cumulés fin 2017,

Vu les dépenses et recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2018, il est nécessaire d'affecter des recettes de fonctionnement en section d'investissement.

Aussi, il est proposé de reporter sur chaque section les résultats suivants :

Tableau récapitulatif.

	Résultats de clôture fin 2017	Affecté en investissement (1068)	Résultats reportés au budget primitif 2018
Investissement	- 1 485 760.98 €		- 1 485 761.00 €
Fonctionnement	2 823 328.63 €	938 970.00.00€	1 884 358.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** l'affectation des résultats proposée dans le tableau ci-dessus.

**DELIBERATION N°2018/042 : FIXATION DES TAUX DE FISCALITE POUR L'ANNEE 2018.**

Le Président propose au conseil communautaire de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018.

Aussi, il est proposé de voter les mêmes taux que pour l'année 2017, à savoir :

Taxe d'habitation : 2.68 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3.79 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 6.41 %

Il en est de même pour le taux de CFE (cotisation foncière des entreprises), pour lequel il est proposé de retenir le taux de 23.16 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** l'application des taux proposés ci-dessus.

**DELIBERATION N°2018/043 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL.**

L'an deux mille dix-huit, le 22 mars à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, se sont réunis, à la salle des fêtes de LAIZE-CLINCHAMPS, sur convocation qui leur a été dûment adressée par Bernard ENAULT, Président de la Communauté de Communes, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 16 mars 2018

Date d'affichage : 16 mars 2018

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Michel BANNIER est désigné pour remplir cette fonction.

Étaient présents les conseillers communautaires titulaires suivants :

Marc BOILAY, Jean-Louis LECHEVALIER, Alain GOBE, Henri GIRARD, Bruno LEGRIX, Franck ROBILLARD, Catherine LEMAITRE, Bernard ENAULT, Gérard DEREL, Maryan SENK, Henri LOUVARD, Philippe BOUCHARD, Hubert PICARD, Dominique ROSE, Gilbert DUVAL, Martial DESFLACHES, Laurent PAGNY, Chislaine GIGAN, Didier BERTHELOT, Colette LEGOUPIL, Christian LEREVEREND, Martine PIERSIELA, Jean-Louis MALAQUIN, Jean-pierre GLINEL, Valérie LEMAITRE, Michel BANNIER et Mireille BEUVE.

Étaient présents les conseillers communautaires suppléants suivants :

Christian BENARD, Arnaud GUERIN et Maurice PHILIPPE

Pouvoirs :

Laurent JACQUIN à Alain GOBE – Laëtitia DESLANDES à Henri GIRARD - Catherine BIDEL à Gérard DEREL - Patrick DENOYELLE à Didier BERTHELOT.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoir : 4

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTE : 34

Le Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2018 dont les prévisions de dépenses et de recettes sont les suivantes :

En section de fonctionnement :

Dépenses prévues 6 119 727.00 €

Recettes prévues 6 119 727.00 €

En section d'investissement :

Dépenses prévues 7 493 267.00 €

Recettes prévues 7 493 267.00 €

Concernant les ouvertures de crédits relatives aux délibérations en date du 25 janvier 2018 et 22 février 2018, il est précisé que ces crédits ont bien été repris dans les prévisions budgétaires 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif 2018 proposé.

<b>DELIBERATION N°2018/044 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS ».</b>
---

Le Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2018 dont les prévisions de dépenses et de recettes sont les suivantes :

En section d'exploitation :

Dépenses prévues 2 163 138.14 €

Recettes prévues 2 163 138.14 €

En section d'investissement :

Dépenses prévues 323 889.56 €

Recettes prévues 323 889.56 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif 2018 proposé.

**DELIBERATION N°2018/045 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE « EXTENSION ZONE D'ACTIVITE ».**

Le Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2018 dont les prévisions de dépenses et de recettes sont les suivantes :

En section de fonctionnement :

Dépenses prévues 2 096 150.56 €

Recettes prévues 2 096 150.56 €

En section d'investissement :

Dépenses prévues 1 834 042.56 €

Recettes prévues 1 834 042.56 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif 2018 proposé.

**DELIBERATION N°2018/046 : REMBOURSEMENT AU BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS » DU TEMPS DE TRAVAIL REALISE PAR LES AGENTS POUR LES SERVICES DU BUDGET PRINCIPAL.**

Le Président rappelle au conseil communautaire que les agents de la communauté de commune qui effectuent leur service en qualité de gardien de déchetterie participent également aux travaux d'entretien des bâtiments et matériels de la communauté de communes qui ne sont pas liés au service déchets ménagers.

Aussi, il est nécessaire de rembourser au budget annexe la part des salaires correspondant au temps de travail effectué pour le budget principal.

Le montant à rembourser au budget annexe « déchets ménagers » s'élève à 13 574.76 € pour l'année 2018.

En conséquence, cette somme est inscrite au compte 62878 « remboursement de frais à d'autres organismes » au niveau du budget principal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le remboursement de la somme de 13 574.76 € au budget annexe « déchets ménagers » pour les dépenses de personnel concernées.

**AUTORISE** l'inscription de la somme correspondante au budget principal en section de fonctionnement.

<b>DELIBERATION N°2018/047 : PARTICIPATION DU BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS » AUX DEPENSES D'ADMINISTRATION GENERALE.</b>
--

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur le versement d'une participation au budget principal par le budget annexe « déchets ménagers ».

Les dépenses concernées sont les suivantes en fonction des dépenses réalisées en 2017 :

Comptes	libellé	réalisé 2017
60611	eau et assainissement	510,40
60612	énergie - électricité	8 510,48
60628	autres fournitures non stockées	1 891,01
60631	fournitures d'entretien	785,57
60632	fournitures de petit équipement	3 392,59
6064	fournitures administratives	6 405,78
611	contrats de prestations de services	1 800,00
6135	locations mobilières	1 550,40
61522	entretien de bâtiments	192,58
61551	entretien matériel roulant	2 537,79
6156	maintenance	10 815,71
616	primes d'assurances	13 923,45
6182	documentation générale et technique	538,37
6218	autres personnel extérieur	29 983,61
6225	indemnités du comptable	-
6232	fêtes et cérémonies	7 550,36
6236	catalogues et imprimés	4 131,98
6237	publications	11 820,00
6261	frais d'affranchissement	3 257,67
6262	frais de télécommunication	5 071,52
627	services bancaires et assimilés	189,04
6281	concours divers (cotisations)	3 879,33
6283	frais de nettoyage des locaux	3 940,10

6284	redevance pour service rendu	3 875,96
6455	assurance du personnel	8 346,11
6474	versement autres œuvres sociales	2 618,85
6475	médecine du travail	1 456,31
	<b>TOTAL</b>	<b>138 974,97</b>

budget général = 138 974,97 € x 78% = 108 400,48  
budget OM = 138 974,97 x 22% = 30 574,49

65	indemnités du Président (5%)	1 484,25
64	service comptabilité (25%)	7 702,16
68	amortissement camionnette	3 500,00
	<b>TOTAL</b>	<b>12 686,41</b>

**total participation budget OM** **43 260,90**  
**(30 574,49 + 12 686,41)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le remboursement de la somme de 43 260.90 € du budget annexe au budget principal pour les dépenses d'administration générales

**AUTORISE** l'inscription de la somme correspondante au budget annexe « déchets ménagers » en section d'exploitation.

<b>DELIBERATION N°2018/048 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES.</b>
---

Le Président rappelle au conseil communautaire les subventions votées pour les associations et manifestations suivantes :

- Ecole musique Orne Odon : 53 100 €
- Lamido : 15 000 €
- l'association de loisirs des 3 villages (section école de musique) : 5 000 €
- OMAC : 18 000 €
- l'association Festiv'arts des 3 villages : 2 200 €
- UFOLEP (raid conquérants) : 3 000 €
- le bœuf en fête à la MFR de Maltot : 2 000 €
- la fête du pain à Avenay : 1 200 €
- XTREM VTT trail à Amayé sur Orne : 3 000 €
- entraide intercommunale à Saint Martin de Fontenay : 400 €
- inter Odon football communautaire : 45 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**AUTORISE** son Président à signer une convention d'objectifs et de moyens avec chaque association ou organisme subventionné.

**DELIBERATION N°2018/049 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BUREAUX A GAVRUS.**

Le président informe rappelle au conseil communautaire que le SIMAU (service d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme) qui est actuellement sur la commune de THUE et MUE doit déménager pour s'installer dans des locaux à Gavrus.

Aussi, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser son Président à signer la convention de mise à disposition de locaux avec la commune de Gavrus.

Cette mise à disposition est consentie en contrepartie d'un loyer mensuel de 1 178.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**AUTORISE** son Président à signer la convention de mise à disposition de bureaux avec la commune de GAVRUS.

**DELIBERATION N°2018/050 : ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LA ZA « LA CROIX BOUCHER » A EVRECY.**

Le Président informe le conseil communautaire que l'aménagement de l'extension de la zone d'activité « la Croix Boucher » nécessite la modification du rond-point existant. Celui-ci doit être élargi afin de faciliter la circulation.

La parcelle nécessaire à cet aménagement est actuellement la propriété de la SCI SOFRED. Les représentants de la société ont accepté de céder à la communauté de communes cette parcelle d'une superficie de 115 m<sup>2</sup>.

Le prix d'achat proposé est de 20 €HT le m<sup>2</sup>, soit un coût total de 2 300.00 €HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette acquisition
- **AUTORISE** son Président à signer l'acte d'achat correspondant et tous documents s'y rapportant
- **AUTORISE** la prise en charge des frais d'actes et de tous les frais relatifs à cet achat

**DELIBERATION N°2018/051 : PARTICIPATION A L'ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DE LA COMPETENCE GEMAPI A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT DE L'ORNE DANS LE CALVADOS.**

Le Président informe le conseil communautaire qu'il a rencontré les responsables du Syndicat Mixte de lutte contre les inondations dans la vallée de l'Orne et son bassin versant.

Lors de cette rencontre, les représentants du syndicat mixte ont fait savoir qu'une étude allait être menée par le syndicat à l'échelle du bassin versant de l'Orne dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI.

Il est proposé à la communauté de communes de participer à cette étude afin que toutes les collectivités situées sur le bassin versant de l'Orne soient associées à cette étude.

Les neuf intercommunalités incluses dans le périmètre retenu sont :

- Communauté de communes Cœur de Nacre
- Communauté Urbaine Caen la mer
- Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge
- Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
- Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom
- Communauté de Communes Cingal Suisse Normande
- Communauté de communes Val ès dunes
- Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau
- Communauté de communes Pays de Falaise

Il est précisé que le coût financier de cette étude sera intégralement pris en charge par le syndicat mixte.

Cette étude sera décomposée en 3 phases :

- phase 1 : état des lieux et diagnostic
- phase 2 : proposition de scénarios et diagnostic technico économique et juridique pour chaque EPCI du périmètre de l'étude
- phase 3 : bilan et restitution

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation de la communauté de communes à cette étude
- **NOMME** Monsieur Michel BANNIER comme représentant de la communauté de communes au comité de pilotage qui sera mis en place pour cette étude.

<b>DELIBERATION N°2018/052 : REDEVANCE INCITATIVE POUR UN ETABLISSEMENT COMMERCIAL.</b>
---

Le Président rappelle au conseil communautaire que le magasin Intermarché implanté à Evrecy n'utilise pas le service de collecte sélective puisqu'il dispose d'une presse pour les cartons et plastiques qui sont dirigés directement vers la plateforme logistique de l'enseigne.

En conséquence, comme pour l'année 2017, il est proposé de déduire du montant total de la redevance, la partie qui correspond au tri sélectif.

La facture de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui sera facturée pour l'année 2018, à cet établissement, s'élèvera donc à 11 899.59 €(déduction faite de la part liée au tri sélectif).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la somme de 11 899.59 €qui sera facturé à cet établissement commercial pour l'année 2018.



Le Président informe le conseil communautaire que l'agence Normandie Attractivité a été créée le 6 juin 2017.

Soutenue par la Région Normandie, cette association a pour vocation de :

- Fédérer les Normandes et Normands pour qu'ils deviennent des prescripteurs actifs de leur région.
- Faire rayonner la Normandie en tant que « Région-monde » en France et à l'étranger.
- Favoriser la création et le développement d'un écosystème d'attractivité pour la Normandie.

Pour cela, Normandie Attractivité décline un plan d'actions visant à :

- partager et animer la marque Normandie et sa boîte à outils.
- développer et animer un réseau d'entreprises et de structures partenaires engagés et partageant les mêmes valeurs.
- développer et en coordonner un réseau d'ambassadeurs individuels en France et à travers le monde.
- identifier, raconter et diffuser via les médias un flux régulier de « success stories » de la Normandie.
- identifier de nouveaux projets et opportunités pouvant contribuer à l'attractivité du territoire et à son rayonnement.
- favoriser une culture d'accueil et de services.
- coordonner, à l'avenir, des campagnes de communication financées par des partenaires.

Avec son siège au Havre, ses antennes à Caen et à Rouen et ses actions déployées sur l'ensemble de la Normandie, Normandie Attractivité prend la mesure de la dimension territoriale de ses missions.

Aux côtés de toutes les forces vives du territoire — entreprises, associations, organismes publiques... — les collectivités sont appelées à s'intégrer dans la démarche d'attractivité de la Normandie. La transversalité et les synergies que Normandie Attractivité souhaite valoriser ne peuvent se faire sans elles. Les statuts de l'association réservent ainsi une place spécifique aux communes, EPCI ou départements adhérents, à travers un conseil consultatif des collectivités.

Normandie Attractivité s'engage également à proposer des actions dédiées aux collectivités afin de les faire participer pleinement à la dynamique d'attractivité mise en œuvre et à les accompagner dans cette démarche.

Normandie Attractivité permet une ouverture de la collectivité vers les forces vives du territoire de la communauté de communes, mais aussi vers l'ensemble du territoire normand et, dans le respect de sa ligne éditoriale, vers la France et le monde.

Aussi, eu égard à l'intérêt que présente cette démarche pour la communauté de communes, il est proposé d'adhérer à l'association Normandie Attractivité.

Le montant annuel de la cotisation pour la première année est de 3 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** l'adhésion de la communauté de communes de Vallées de l'Orne et de l'Odon à l'association Normandie Attractivité.

**AUTORISE** le règlement de la cotisation annuelle d'un montant de 3 000 €

**DELIBERATION N°2018/054 : RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (SIMAU).**

Le Service d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU) a été créé en 2015. Sa mission est l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme pour le compte des communes adhérentes.

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon assure la gestion administrative et financière du SIMAU.

Aussi, afin de formaliser l'engagement de la communauté de communes et des communes adhérentes, des conventions ont été établies. Celles-ci ont pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du service. Elles arrivent à échéance le 30 avril et il convient donc de la renouveler.

**Vu** l'article R423-15 du code de l'urbanisme ;

**Vu** les délibérations de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, du 26 octobre 2017 portant sur le service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols

Le Président demande au conseil communautaire

- de renouveler l'adhésion au Service d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU) au 1er mai 2018
- de l'autoriser à signer la convention avec la Communauté de Communes Val es Dunes,
- de l'autoriser à signer la convention avec les communes membres de la CCVO

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au Service d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU) à compter du 1er mai 2018, pour une nouvelle période de 3 ans ;
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions fixant les modalités de fonctionnement du service, avec la Communauté de communes Val es Dunes et les communes membres de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document administratif et financier afférent à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

Le Président

Bernard ENAULT